

Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

Le Conseil Municipal de Couvron a décidé d'attribuer une bourse scolaire communale aux enfants de la Commune poursuivant leurs études dans le second cycle (faculté, lycée, L.E.P., apprentissage...).

Toutes les personnes dont les enfants sont susceptibles de bénéficier de cette bourse sont invitées à déposer au secrétariat de la mairie avant le 30 octobre 2016, un certificat de scolarité ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal.

A Couvron, le 1^{er} août 2016.

Le Maire,




CAROLE RIBEIRO